

Sujet : [INTERNET] avis de conculatation BIOSTREVENT 59234 MONCHECOURT

De : Folcken Nadine <folcken.nadine@orange.fr>

Date : 30/10/2019 16:34

Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Bonjour,

Je vous fais parvenir quelques reflexions concernant l'unite de methanisation biostrevent 59234 monchecourt.

Salutations.

—Pièces jointes : —

PROJET DE METHANISATION.doc

56,5 Ko

Les dangers de la méthanisation pointés du doigt en France y compris dans le Lot

Jeudi 14 février 2019 à 3:11 -

Par [Marion Aquilina](#), [France Bleu Occitanie](#), [France Bleu](#)

En Occitanie, des voix s'élèvent contre la méthanisation, parce que les sites seraient moins écologiques que prévus. Dans le Lot, à Gramat, les résidus épandus dans les champs présentent des métaux lourds dont certains cancérigènes.

Gramat, France

La France compte environ [650 usines de méthanisation](#) et ne compte pas s'arrêter là. [Le collectif scientifique national de méthanisation raisonnée](#) alerte sur les dangers du processus. La méthanisation consiste à transformer des déchets organiques pour produire du biogaz. Le résidu appelé le digestat peut ensuite être utilisé dans les champs comme engrais. Malheureusement son contenu peut être nocif pour l'environnement.

Daniel Chateigner, professeur de physique à l'université de Caen et membre du collectif scientifique national de méthanisation raisonnée explique ce qu'est le digestat : *"Il y a 80% de liquide dans lesquels vous pouvez compter l'ensemble comme étant de l'eau ammoniacale, ce qu'on utilise pour enlever les moisissures à la maison."*

Le digestat épandu va donc avoir plusieurs conséquences selon Daniel Chateigner : *"Tuer tout un tas de richesses du sol, les bactéries, les champignons, les petits insectes, vers de terre et également les abeilles puisqu'il s'évapore sous forme d'ammoniac, c'est malheureusement ce qui s'est passé dans le Lot à Gramat où il y a une usine de méthanisation."* Le site Bioquercy publie d'ailleurs sur son site internet [les résultats des analyses du digestat](#).

Un médecin et un ingénieur du collectif scientifique national de méthanisation raisonnée ont eux aussi fait analyser des échantillons qui ont révélé la présence de métaux lourds dont certains cancérigènes comme le cadmium. Pour freiner l'essor de la méthanisation et la réguler, Daniel Chateigner estime que les élus doivent se saisir de ce dossier : *"Dans le Lot, certains élus ont essayé mais ont-ils été entendus ? **Ce n'est pas évident, ce n'est pas suffisant puisqu'on continue à aller dans un développement à outrance de la méthanisation.** Elle est importante mais elle doit être faite de manière raisonnée, elle ne peut pas remplacer toutes les sources d'énergie qu'on utilise en France."*

1/ Aucune comparaison avec l'Allemagne : cette usine n'aura rien à voir avec les unités individuelles de méthanisation à la ferme.

2/ On peut parler de "dimension écologique" quand l'unité de méthanisation est adaptée à l'exploitation agricole pour ses besoins propres (fumier, seul) et sans production agricole dédiée (maïs ou autres CIVE)...ce n'est pas le cas pour l'usine de biométhanisation de BLOSTREVENT.

En raison des trop nombreux risques et nuisances engendrés par une usine de biométhanisation On dénonce les dangers et ON EXIGE un cahier des charges à respecter par les porteurs du projet.

Des dégâts collatéraux : les nuisances visuelle, sonore et olfactive toujours présentes :

la POLLUTION, là où elle n'était pas .

+ mise en danger de la vie d'autrui (articles 223-1 et 223-2 du Code Civil);

+ trouble anormal du voisinage : bruits et odeurs (articles 1382 et R 134-31);

+ le principe de précaution (Principe 15 de la Déclaration de Rio; 1992).

Des nuisances sonores : le bruit (même atténué) du cogénérateur 24H/24 + un important trafic de tracteurs et de remorques venus des villages aux alentours ? quel coût écologique ? : combien de CO₂ dégagé par le transport des matières avant (fumier) et après transformation (digestat)?

Des nuisances olfactives sous les vents dominants : odeurs de fumier et de lisiers ("cargaisons puantes") lors du déchargement + "oeufs pourris" + silos de stockage pour l'ensilage (ODEURS ajoutées à celles de la station d'épuration);

Que fait-on de la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) dite Loi Lepage du 30/12/1996, intégrée au code de l'environnement avec son Article 1 : "Chaque individu a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé".

"Il n'y a pas d'odeur!", aux dires des promoteurs. Ce serait bien la seule usine en France!

A-t-on pensé à un système de capture des odeurs (bio-filtres)?

Des risques bactériologiques, sanitaires et accidentels :

quel impact sur la santé?

Des risques nombreux et graves subsistent pour la santé et la sécurité des citoyens : de multiples accidents survenus dans des unités similaires en France et en Europe démontrent qu'ils ne doivent pas être minimisés.

Les pratiques modernes de gestion des déchets constituent une **MENACE POUR LA SANTE HUMAINE** aujourd'hui et dans l'avenir.

Méthane : "bombe à retardement"

Une usine de méthanisation ne se construit pas n'importe où :

* agriculteur/méthaniseur = 2 métiers très différents (il faut un personnel formé aux risques); l'agriculteur devient un énergi-culteur;

* ce n'est pas un "jouet" : industriellement, c'est une "usine à gaz", et même en zone industrielle, il y a des risques.

AVERTISSEMENT :

Les élus doivent être particulièrement attentifs aux compétences réelles des personnes et des sociétés promotrices de ces installations;

Les porteurs du projet n'ont aucune expérience de la méthanisation industrielle (ENERGICULTEUR = QUELLE FORMATION?)

La sécurité d'une telle unité, dangereuse par nature, impose impérativement la présence 24H/24 d'un personnel compétent.

2/ Des risques d'accidents (sources : INERIS - 2008, 2009 et mai 2010) :

La formation d'une atmosphère explosive (des usines ont "implosé" en 2002 en Espagne et en 2007 en Allemagne);

D'éventuelles dispersions toxiques accidentelles : 4 morts en 2005 en Allemagne dues à des émanations de sulfure d'hydrogène ou H₂S (H₂S = gaz trouvé dans les poumons des 36 sangliers morts en Bretagne,

Des fuites de méthane (l'étanchéité se détériore avec le temps = 80% des méthaniseurs ne seraient pas étanches);

Des fuites par les bâches recouvrant les cuves. Or le méthane est 25 fois plus nuisible que le CO₂ (=CATASTROPHE ECOLOGIQUE);

En Allemagne (= le modèle), 2,5Mt de CO₂ sont émises par an par les 7 500 centrales biogaz. Si les fuites exèdent 4% du méthane produit, ces centrales biogaz n'ont plus de sens au niveau environnemental.

Des risques d'incendies comme le 22 avril 2012 à l'usine de [Fresnoy-Folny](#), près de Dieppe (76);

* un épandage accidentel;

* les dangers du DIGESTAT (voir [avis de l'ANSES du 6/5/2014](#));

* Méthanisation (cuves de fermentation) = de nouvelles bactéries* (inconnues, auparavant);

* BACTERIES = ATTENTION!!! (voir ce [reportage d'Arte](#))

ATTENTION DANGERS .

* Risques de BOTULISME : actuellement, en Allemagne, de fortes inquiétudes apparaissent suite à un rapport entre le botulisme chronique et le digestat de la méthanisation (Académie vétérinaire allemande); ce procédé (= digestat) est en effet favorable au développement de la bactérie qui produit la toxine botulique (plus puissant poison connu) : 30 cas récents dans le [Mecklenburg](#) et des milliers de vaches frappées et meurent, d'après le [quotidien suisse "Le Matin" du 6/10/2011....](#)

+ "La bactérie concernée, le Clostridium botulium, peut par exemple se développer dans les déchets carnés provenant des abattoirs et dans le digestat, un résidu composé d'éléments organiques et de minéraux, utilisé dans les champs comme fertilisant.

+ "Il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de problème...c'est un mensonge. Il y a des problèmes...même si "l'industrie" concernée prétend qu'il n'y en aurait pas.

*Les abeilles produisent du miel bleu et vert, à cause d'une usine de [méthanisation en Alsace!](#)

3/ Le bon fonctionnement, la pérennité et la sécurité des installations de valorisation ou/et de transport seront-ils VRAIMENT assurés?

LE RISQUE "ZERO" N'EXISTE PAS.

+ Quels coûts pour la Collectivité et les citoyens? (= impacts économique et financier) :

Mais, trouvez-vous normal que Nos impôts servent à financer un projet privé?

1/ La méthanisation est désormais considérée " de nature agricole", donc, exempte de taxe professionnelle et de redevance "pollution" : c'est pourtant une activité industrielle polluante (pollueur = payeur);

2/ Ce modèle de développement industriel de l'agriculture se fait quand même aux frais des contribuables : c'est de l'argent public pour un projet privé >>>> la production d'énergie elle-même, à un rendement peu élevé, ne justifie pas d'aide particulière;

3/ De tels projets, dont la rentabilité est le souci N° 1 vont à l'encontre du développement durable.

+ Est-il fait un bon usage des deniers publics?

Bénéfices pour les porteurs du projet, nuisances pour les habitants.

La plupart des politiques et des décideurs ont une méconnaissance de cette technologie; et, pourtant, ils se veulent rassurants...alors que le risque "zéro" n'existe pas.

BIOGAZ = "ARNAQUE" !

+ Quel impact sur la nature et l'environnement ? :

1/ AMMONIAC = VERITABLE "BOMBE A EFFETS DE SERRE")

2/ Etude des sols (nappe phréatique)?

3/ Zone inondable?

4/ RISQUES DE POLLUTION DES EAUX

5/ L'épandage du digestat :

- quelles zones d'épandage?
- la pollution des nappes phréatiques?
- La méthanisation présente en effet l'inconvénient de transformer pratiquement la quantité de l'azote entrant dans le digesteur en AMMONIAC qui se retrouve dans le digestat...UNE SEULE SOLUTION = enfouir les effluents le plus rapidement possible après épandage.

Le digestat (azote minéral) est plus nocif, que le fumier : celui-ci enrichit les sols alors que le digestat l'épuise.

Des bactéries mortelles dans les résidus de fermentation des usines de méthanisation : un danger pour la flore.

La méthanisation du lisier = un procédé qui valorise les effluents d'élevage mais ne résout pas la question des rejets azotés;

Une grande partie des polluants à base de nitrates et de phosphates provient non pas des lisiers, mais des engrais déversés dans les champs et qui échappent à toute méthanisation;

Les antibiotiques et les stérpides administrés aux animaux dans les élevages se retrouvent dans les urines, donc dans le lisier.

Par quoi sera compensée la faible teneur en carbone du lisier?

Les installations industrielles de méthanisation sont des filières qui se développent au seul bénéfice des agriculteurs-pollueurs. Non seulement, ce type d'installation est dangereux mais, en plus, il n'est pas rentable.

Des C.I.V.E (cultures intermédiaires à vocation énergétique):

Alimenter des méthaniseurs avec des hectares de culture
INDEFENDABLE!

Concurrence entre cultures énergétiques et cultures alimentaires

Qu'on cesse de produire de la nourriture pour produire de l'énergie!

Le risque est que la production d'énergie devienne prétexte à une agriculture INTENSIVE.

Nous sommes arrivés aujourd'hui à l'idée qu'il puisse y avoir des champs cultivés sans que les aliments y soient produits : une agriculture sans nourriture!

Les éleveurs en difficulté ont du mal à se procurer du fourrage et voilà que l'on veut en faire du gaz avec. ON MARCHE SUR LA TÊTE!

Maïs (5 000t/an) : céréale peu écologique, ce n'est pas le "rôle" des "cultures énergétiques dédiées" (= c'est du "détournement" de terres + hausse des gaz à effet de serre);

* Plante énergétique la moins chère par m³ de méthane : CE N'EST PAS UNE RAISON!

* Le maïs favorise l'érosion des sols, demande beaucoup d'engrais et toujours plus de pesticides;

* Il existe d'autres espèces vivaces pour remplacer le maïs : sorgho, mauve de Virginie, faux chanvre, miscanthus, etc...

NON à l'utilisation et à la spéculation sur les matières premières végétales pour la production d'énergie!

Les conséquences sur la valeur du patrimoine :

Le coût sociétal de l'implantation d'une telle usine (= perte de la valeur foncière des quelques propriétés riveraines du site) sera-t-il intégré à l'étude économique justificative et une compensation financière est-elle prévue pour les riverains?

CONCLUSION :

+ LA COGENERATION (la production d'électricité et de chaleur) EST UNE HERESIE ECOLO-TECHNICO-ECONOMIQUE;

+ Projet basé plus sur la rentabilité que sur le développement durable (la justification d'une préservation environnementale améliorée est un leurre);

+ La méthanisation serait une "bonne" source d'énergie, selon ses promoteurs. Mais, pour l'environnement, c'est beaucoup moins sûr. Un méthaniseur est un outil de production d'énergies, par cogénération (= production d'électricité et de chaleur)

J'ai eu beau chercher avec le modernisme des moteurs de recherche Internet, je n'ai trouvé que très peu de point positif dans une unité de méthanisation.

LA SEULE BONNE QUESTION QUE JE POSE EST-CE QUE JE VOUDRAIS UNE UNITE DE METHANISATION A 200 M DE MON DOMICILE,.

LA JE DIS NON.

LES DECIDEURS DE CE PROJET HORS MIS LES PROMOTEURS SONT NOS ELUS, MAIS ILS RESTENT POUR LE PLUS PROCHE A 1 KILOMETRE DE CETTE UNITE DE METHANISATION. ET LES AUTRES A 2 KILOMETRES. MAIS CELA EST CERTAIN ILS N'AURONT DE NUISANCES EUX.